

## MISSION ELECTIONS DU CSE

### Optimiser et sécuriser sa mise en place

Vous vous posez les questions suivantes :

- A quelle date devons-nous prévoir la mise en place du CSE ?
- Sommes-nous obligés de passer par les syndicats ?
- Comment s'organise les élections ?
- Combien devons-nous avoir d'élus et quel est leur rôle ?

### Nos solutions

Faites confiance à notre expertise sociale et bénéficiez de nos conseils pour mener à bien la mise en place du CSE

Nous vous proposons de vous accompagner tout au long du processus de mise en place :

- Etablissement d'un calendrier de procédure adapté à vos souhaits et besoins
- Assistance téléphonique permanente
- Rédactions de l'ensemble des courriers utilisés pour l'organisation des élections
  - Information du personnel et des organisations syndicales
  - Négociation d'un protocole d'accord préélectoral
  - Affichages (listes électorales, appel aux candidatures 1er et 2d tour...),
  - Documents relatifs aux règles de dépouillement
  - Modèles de bulletins de vote, votes par correspondance, documents pour le dépouillement
  - Procès-verbaux des élections et courriers d'informations à la DIRECCTE et au centre de traitement
- Accompagnement dans la gestion des modalités pratiques des élections
- Note relative au rôle des membres du CSE
- Modèles de documents pour l'organisation des réunions avec les membres élus (ordre du jour, compte rendu de réunion, bons de délégation des crédits d'heures)

**COUT DE NOTRE MISSION : 900 Euros HT**

Boullu & Associés  
30 avenue Général Leclerc - Bâtiment Ellipse  
38 200 Vienne  
Tél : 04 74 85 21 45

cabinet@boullu.fr  
www.boullu-associes.fr